

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 mars 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2018-03-05

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le cinquième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

La conseillère Pierrette Lajoie a motivé son absence.

Rs.2018-03-082

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 05 mars 2018 avec les modifications suivantes :

AJOUTER:

- 15.3 Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte – Piste cyclable – 2018-2019.**
- 15.4 Résolution pour autoriser le récréologue à signer un contrat de service.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-083

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018, tel que rédigé par la greffière, avec les modifications suivantes :

À la résolution 2018-02-059, au point « AJOUTER », nous devrions y lire : **REJET DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'UNE EXCAVATRICE SUR ROUES;**

À la résolution 2018-02-077, modifier le titre pour : **REJET DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'UNE EXCAVATRICE SUR ROUES.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2018-03-084

INVITATION À LA 25^e DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 155\$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chevaliers de Colomb – Conseil 2825-14 Acton Vale, pour l'achat de TROIS (3) billets au coût de 55.00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation vins et fromages » qui aura lieu le 07 avril 2018, au Centre Communautaire d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-085

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, le 10 juin 2018, pour une 11^e année, une randonnée cycliste à travers les municipalités de la MRC d'Acton afin d'amasser plus de 25 000 \$;

Attendu que la Fondation dépose une demande d'autorisation pour que le trajet passe dans la Ville;

Attendu que la Fondation demande à la Ville de commanditer un ou plusieurs cyclistes au coût de 250 \$ chacun, pour une bannière à l'image de la Ville apposée sur le vélo d'un cycliste, de fournir l'eau et l'accès à des toilettes lors du passage des cyclistes dans la municipalité, ainsi que l'assistance du service des incendies, pour la sécurité;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton répartie comme suit :

250 \$ à titre de commandite pour la participation d'un cycliste;

100 \$ à titre de contribution pour l'accueil des participants par la fourniture de l'eau;

D'autoriser l'accès aux toilettes situées au parc Donald-Martin, au parc Saint-André ainsi qu'à l'aire de repos située près de la piste cyclable (arrière de la Coopérative Bonemine);

Que la Ville d'Acton Vale autorise que le trajet du défi cycliste de la Fondation Daigneault-Gauthier passe sur son territoire.

De permettre, pour la sécurité durant l'évènement, l'assistance du service des incendies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-086

DEMANDE DE COMMANDITE DE L'APEH RICHELIEU-VAL-MASKA.

Attendu que l'Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska invite la Ville d'Acton Vale à participer à l'amélioration de la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers en apportant une contribution monétaire;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à l'APEH Richelieu-Val-Maska, à titre de contribution financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-087

PROJET TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI, PROPOSÉ PAR LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMITÉ DE JOHNSON.

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi propose un programme en deux volets : Apprenti-stage et Expérience Travail-Été;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour faire partie de ce programme;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme;

D'autoriser le paiement d'un montant suffisant pour la participation de 8 jeunes résidents à Acton Vale, à titre de contribution à Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson. De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2018-03-088

ADOPTION DU RÈGLEMENT 332-2018.

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no.332-2018 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 19 février 2018, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 332-2018 « Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-089

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MICHEL GAUTHIER, AU NOM DE LES PARA, À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que les PARA organiseront des soirées musicales qui auront lieu du 3 juillet au 14 août 2018 au parc Roger LaBrèque;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom de les PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue des soirées musicales du 3 juillet au 14 août 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION À LA CONFÉRENCE DRUMMONDVILLE III.

Le maire de la municipalité de Lanoraie, monsieur Gérard Jean, invite les membres du conseil à participer à la conférence Drummondville III, relative au dossier dérogation au RPEP, qui aura lieu à l'Hôtel Best Western – Hôtel Universel de Drummondville, le 24 mars prochain.

Le conseil en prend acte.

Rs.2018-03-090

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME PLURITEC.

Attendu que la firme Pluritec offre ses services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réparation sur l'unité de décantation numéro 1 de l'usine d'eau potable;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De mandater la firme Pluritec pour la préparation des plans et devis selon l'offre de services datée du 20 février 2018;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 18 200 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à la firme Pluritec;

De financer la dépense à même les surplus libres;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-091

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 334-2018 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 334-2018 ayant pour titre « Règlement no. 334-2018 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisés certains usages commerciaux para-industriels et certains usages industriels de récupération et traitement de matières résiduelles (matériaux secs et plastiques) dans la zone à dominance industrielle numéro 402»;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 19 mars 2018 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 334-2018.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, de la présentation du premier projet de règlement no. 334-2018 modifiant le modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, afin que soient autorisés certains usages commerciaux para-industriels et certains usages industriels de récupération et traitement de matières résiduelles (matériaux secs et plastiques) dans la zone à dominance industrielle numéro 402.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 970 900 \$ ET UNE DÉPENSE DE 3 970 900 POUR L'ÉTUDE DE MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS, L'ÉTUDE VISANT À AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES SUR LA RUE DE ROXTON.

Attendu un projet de règlement décrétant un emprunt de 3 970 900 \$ et une dépense de 3 970 900 \$ pour l'étude de mise à niveau des équipements, l'étude visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées sur la rue de Roxton présenté lors du présent avis de motion;

La conseillère Suzanne Ledoux donne avis, qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement 333-2018 décrétant un emprunt de 3 970 900 \$ et une dépense de 3 970 900 \$ pour l'étude de mise à niveau des équipements, l'étude visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées sur la rue de Roxton.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale

- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2018-03-092

DEMANDE D'INSCRIPTION À UNE FORMATION DE LA COMAQ.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

- D'autoriser une dépense d'un montant de 455 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-454 à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, afin de permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA d'assister à la formation « Les modifications apportées en 2017-2018 aux régimes d'autorisations environnementales et aux objectifs de protection de l'environnement » qui sera offerte le 18 avril 2018;

Que toutes les dépenses inhérentes pour assister à cette journée de formation soient payées à la participante à même le poste budgétaire 02-160-00-310.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-093

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 31-01-2018 au 28-02-2018	116 006.07 \$
• Paiements par AccèsD du 01-01-2018 au 28-02-2018	200 694.78 \$
• Salaires et REER pour le mois de février 2018	127 269.34 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de février 2018	161 579.44 \$
Grand Total	605 549.63 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-094

MANDAT À INNOVISION+. – FOURNITURE DE SERVICES – RÉFÉRENDUM.

Attendu qu'un référendum aura lieu le 6 mai 2018;

Attendu qu'il y a lieu de mandater une firme pour la fourniture de services notamment pour la confection et la révision de la liste référendaire, la production des divers imprimés et services Web;

Attendu l'offre de services soumise par la firme Innovision+ en date du 13 février 2018;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale retient les services de la firme Innovision+ pour la fourniture des services lors du référendum devant avoir lieu le 6 mai 2018, selon l'offre de services soumise le 13 février 2018 et autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 1 800 \$, plus taxes, excluant le matériel électoral, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-999, à Innovision+.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-095

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BORDURES MOULÉES EN PLACE POUR LA RUE PELCHAT.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 26 février 2018 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant à la fourniture et l'installation de bordures moulées en place pour la rue Pelchat;

Attendu que la Ville a reçu SIX (6) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 19 764.00 \$, plus taxes pour la fourniture et l'installation de bordures en place pour la rue Pelchat;

De financer cette dépense à même les surplus affectés.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Lambert & Grenier Inc.**, au coût de 19 764.00 \$ plus taxes, le tout selon la soumission datée du 26 février 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-096

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DE FOSSÉS POUR L'EXERCICE 2018.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 26 février 2018 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville, quant au fauchage de fossés pour l'exercice 2018;

Attendu que six (6) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 19 841.70 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-521 pour le fauchage de fossés pour l'exercice 2018;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Les Entreprises R.M. Inc.** au coût suivant :

48.37 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 1^{ère} coupe sur approximativement 37.5 km (sections A et B) du croquis;

207.57 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 1^{ère} coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

207.57 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 2^e coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

207.00 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 3^e coupe sur approximativement 54 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-097

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE, EXERCICE 2018.

Attendu que la Ville a procédé, le 26 février 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2018;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 205 953.00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2018;

De financer ces dépenses comme suit :

- 93 101.00 \$ financé par les surplus libres;
- 93 366.00 \$ financé par les fonds de carrières et sablières;
- 19 486.00 \$ financé par le fonds général;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Smith Asphalte Inc.** au coût de 205 953.00 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-098

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – CAMION TRACEUR, POUR L'EXERCICE 2018.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 26 février 2018 à 14 h 00 à l'Hôtel de Ville, quant au marquage de la chaussée – Camion traceur, pour l'exercice 2018;

Attendu que QUATRE (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 8 792.30 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-639, sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée – Camion traceur, pour l'exercice 2018;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Marquage et Traçage du Québec** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 26 février 2018 pour le marquage de la chaussée – Camion traceur, au coût de 8 792.30 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-099

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES, POUR L'EXERCICE 2018.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 26 février 2018 à 14 h30 à l'Hôtel de Ville, quant au marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2018;

Attendu que sept (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 32 226.88 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-639, sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée –recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2018;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : ***Marquage Traçage Québec*** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 26 février 2018 pour le marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, au coût de 32 226.88 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-100

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR GROUPE MASKA.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 069.95 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, à Groupe Maska, pour l'achat d'une scie à tuyau hydraulique, facture no. 1807797, émise le 19 février 2018;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-101

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN REPRÉSENTANT POUR L'ASMAV.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu de nommer monsieur Raymond Bisailon à titre de représentant pour l'Association du Soccer Mineur d'Acton Vale (ASMAV).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-102

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À SIGNER UN CONTRAT DE SERVICE.

Attendu que le 25 mars 2018 se tiendra les activités « Bonjour printemps » au parc Roger LaBrèque;

Attendu que L'Ensemble folklorique Mackinaw a soumis un contrat spectacle-animation à la Ville;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de service à intervenir avec L'Ensemble folklorique Mackinaw pour le spectacle-animation, dans le cadre des activités « Bonjour printemps ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-103

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – PISTE CYCLABLE – 2018-2019.

Attendu que la Ville d'Acton Vale présente une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, pour la partie de La Campagnarde située à l'intérieur des limites de la ville;

Attendu que les mesures de longueur indiquées dans la demande sont de 2 196 m de pistes en site propre;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte, tel que soumis par le récréologue, le rapport faisant état du coût des travaux effectués pour un total de 16 873.90 \$;

Que la Ville d'Acton Vale confirme la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande comme étant de l'ordre de 2 196 mètres de piste cyclable en site propre;

Que la Ville d'Acton Vale certifie par les présentes que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

Que la Ville d'Acton Vale demande une aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour la piste cyclable La Campagnarde, pour une longueur de 2 196 mètres, et ce, pour un montant admissible de 16 873.90 \$;

Que le récréologue, monsieur Jean-Guy Rocheleau, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, le formulaire de demande de subvention prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-104

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À SIGNER UN CONTRAT DE SERVICE.

Attendu que le 23 juin 2018, la Ville d'Acton Vale entend présenter un spectacle pour les festivités de la St-Jean-Baptiste;

Attendu que Les 20 Rouges ont soumis un contrat de service à la Ville;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de service à intervenir avec Les 20 Rouges pour la présentation du spectacle le 23 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

M. Alain Lamothe	Apporte des commentaires et précisions sur sa demande de dérogation mineure.
------------------	--

Rs.2018-03-105

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2 déposée par Mme Jacinthe Savoie afin que soit régularisée l'implantation de sa résidence qui empiète dans la marge de recul latérale à deux endroits sur sa propriété située au 1377, rue Gauthier à Acton Vale;

Attendu que le règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2 stipule qu'un bâtiment principal situé dans la zone 502 doit respecter une marge de recul latérale de 2 mètres alors qu'une partie de la résidence (salle de bain) est située à 1,42 mètre de la ligne latérale droite et qu'une partie du garage annexé à la résidence est située à 1,69 mètre de cette même ligne latérale, soit des empiètements dérogatoires respectifs de 0,58 mètre et 0,31 mètre. Considérant que cette demande comporte deux empiètements dérogatoires du bâtiment principal, le comité a traité chacun de ceux-ci de façon séparée comme suit :

Empiètement dérogatoire du garage annexé à la résidence :

Attendu qu'un permis de construction municipal a été délivré le 20 mai 2003 pour la construction du garage annexé à la résidence;

Attendu que ce permis a été délivré entre autres en vertu de l'article 22.3.2 du règlement de zonage 069-2003 permettant l'agrandissement d'un bâtiment dont l'implantation est dérogatoire à condition que les travaux n'aient pas pour effet d'aggraver la dérogation dont fait l'objet la construction;

Attendu que la résidence existante au moment de la demande de permis bénéficiait d'un droit acquis puisqu'elle était implantée à 1,76 m de la ligne latérale, ce qui autorisait l'implantation du garage jusqu'à 1,76 mètre de la limite de propriété;

Attendu que la partie du garage qui empiète de façon dérogatoire dans la marge de recul est réduite à 7 cm en vertu du droit acquis et qu'un empiètement de cette nature est fréquent puisque souvent les personnes qui réalisent les travaux mesurent l'implantation du bâtiment à partir de la fondation alors que l'implantation doit plutôt mesurée à partir de la partie la plus saillante du mur du bâtiment, incluant le revêtement extérieur;

Attendu que le propriétaire semble avoir effectué les travaux de bonne foi pour la construction du garage;

Empiètement dérogatoire de la résidence (salle de bain) :

Attendu que, selon la déclaration du propriétaire, il a été décidé au moment de la construction du garage d'agrandir par le fait même la salle de bain du rez-de-chaussée de la résidence et ce, sans obtenir au préalable une autorisation ou un permis municipal à cet effet;

Attendu que le propriétaire était informé de la réglementation et des dispositions relatives à l'implantation d'un bâtiment principal suite à l'obtention de son permis de construction pour le garage;

Attendu que d'autres travaux de construction ont été réalisés sans permis sur cet immeuble, par exemple l'installation d'un spa, la construction d'un abri à spa, d'une douchette extérieure et d'une remise;

Attendu que le fait d'accorder une dérogation pour une construction effectuée sans permis viendrait créer un précédent qui n'est pas souhaitable et pourrait être interprété comme étant en contravention avec la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

Attendu la recommandation 010-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 14 février 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagon et il est résolu :

D'accepter la recommandation 010-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée pour l'implantation de la partie du garage et de refuser la dérogation demandée pour l'implantation de la partie de la salle de bain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Rs.2018-03-106

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 9.7.4 déposée par M. Sébastien St-Louis, représentant de la compagnie 2624-8245 Québec Inc., demande une dérogation mineure afin que soit autorisé l'aménagement d'une aire de stationnement adjacente à un bâtiment principal existant utilisé à des fins commerciales situé au 1360, rue d'Acton à Acton Vale où sont prévus des travaux de réaménagement intérieur reliés à un changement d'usage;

Attendu que l'aire de stationnement projetée aurait un accès situé sur la rue d'Acton à 6,4 mètres de l'intersection de la rue d'Acton et du boulevard Méthot alors que le règlement de zonage 069-2003, article 9.7.4 stipule que dans le cas d'un terrain situé à une intersection, aucun accès ne peut être situé à moins de 7,5 mètres de l'intersection de deux lignes de rue, soit un rapprochement dérogatoire par rapport à l'intersection de 1,1 mètre;

Attendu que l'aménagement de l'aire de stationnement projetée est complémentaire à un bâtiment commercial existant et que le projet aura pour effet d'améliorer la sécurité des clients et des usagers de la voie publique en comparaison avec l'aire de stationnement existante;

Attendu que l'espace disponible sur cet immeuble ne permet pas d'aménager l'aire de stationnement différemment tout en respectant les autres normes édictées par la réglementation;

Attendu que le boulevard Méthot longeant l'immeuble est à sens unique et que le règlement a été rédigé en tenant compte particulièrement des intersections constituées de voies de circulation à double sens.

Attendu que le projet dans son ensemble apportera une amélioration appréciable à ce secteur commercial névralgique de la ville.

Attendu la recommandation 011-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 14 février 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter la recommandation 011-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation demandée conditionnellement à

l'obtention préalable d'un permis de modification d'un accès à une route délivré par le Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA.

Rs.2018-03-107

VOTE DE FÉLICITATIONS À MADAME SYLVIE CAOQUETTE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de féliciter madame Sylvie Caouette pour sa nomination « Personnalité de l'année » lors du Gala distinction, édition 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-108

VOTE DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES ORGANISATEURS DES LIONS.

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de féliciter les membres organisateurs des Lions pour l'évènement « Personnalité de l'année » lors du Gala distinction, édition 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h22.

M. Mathieu Charest	<ul style="list-style-type: none">• Demande à la Ville de modifier et/ou abolir le règlement concernant les chiens Pitbull du G-100.
--------------------	--

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-sept minutes (20;27).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date